

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.9.15

PLAN DES IMPLANTATION DES CONSTRUCTION PAR
RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

VILLEMOMBLE

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre
2024



- VL1
- VL2
- VL3
- VL3a
- VL4
- VL5
- VL6

Les règles relatives aux zones de projet, aux zones
urbaines vertes, aux zones naturelles et aux zones
agricoles figurent au sein du règlement écrit

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 06.12.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

